

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD RESIDENCE PRE SUZUN

Novembre-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale	12 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale signés du président de l'instance.
Ecart_04 et 05	1 - Gouvernance	Prescription_04	Actualiser le règlement de fonctionnement et le soumettre aux instances représentatives du personnel afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF) .	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_06	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Ecart_07	2 -Ressources Humaines	Prescription_07	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	6 mois	Diplôme de l'aide-soignante
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		

Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer un calendrier des astreintes opérationnel afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction et de prévenir le risque d'usure professionnelle.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Formaliser les décisions prises par la direction et les diffuser.		
Remarque_04	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Elaborer une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions, selon les ressources disponibles.		
Remarque_07 et 08	3 - Gestion des risques	Recommandation_07	Formaliser une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui peut être fait sur le traitement de leurs signalement. Intégrer à cette procédure, les définitions d'EI et d'EIG.		
Remarque_09	3 - Gestion des risques	Recommandation_08	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		

220004378_CCAS PLOUER SUR RANCE